

PAS À PAS

MASA - Cidex 25, Boîte Postale n° 40 - 77176 Savigny-le-Temple
N° d'Affiliation à la Fédération Française de la Randonnée Pédestre : 04170 - N° SIRET : 433 890 522 00017 APE 926C -
N° d'Agrément Jeunesse et Sports : AS 77 03 1137



Randonnée découverte à La Baule Mois de septembre 2018

Cette « randonnée découverte » d'une semaine a un charme particulier.
Elle vous fera découvrir les patrimoines variés de cette partie ouest de la Loire Atlantique :
Patrimoine touristique de La Baule, architectural et industriel fleuron national de Saint Nazaire,
écologique du parc de la Brière et marin de la côte sauvage du Croisic à la pointe de Merquel.
Et pour conclure, une petite incartade sur la côte de Jade.

Principe de la randonnée découverte

Du **samedi 15 septembre** (dîner) au **samedi 22 septembre** (p.de.j).

Chaque journée comprend :

- un circuit totalisant 15 à 20 km
- éventuellement, un centre d'intérêt local.

Une journée est réservée à la visite de St Nazaire et des chantiers navals

Le nombre maximum de participants est fixé à 30 personnes

Il n'y a de possibilité d'inscription sans hébergement

L'hébergement

Village de vacances « village club du soleil » (VCS) situé à La Baule

Plage et front de mer à 50m.

- Hébergement en chambre double, pension complète
- Repas pique-nique fournis par le centre.
- Vin aux repas inclus
- Linge de toilette fournis
- Soirées animées et spectacles
- wifi gratuit

Les circuits

Les circuits sont balisés, pour la plupart, par le comité départemental de randonnée pédestre.
Les déplacements vers les lieux de départ des circuits se feront en covoiturage.

J1 - samedi 15 septembre

- accueil au VCS à partir de 17 heure
- dîner au centre VCS

J2 - dimanche 16 septembre

Matinée animée par un accompagnateur VCS

- matinée : découverte de La Baule historique et architecturale (10 km)
- déjeuner au centre VCS
- après-midi : balade en forêt d'Escoublac (6 km)
- si la marée le permet : « longe côte » décontractante

J3 - lundi 17 septembre

- rando découverte de Batz sur mer à la presqu'île du Croisic par la côte sauvage (18 km)
- pique-nique fournit par VCS
- Visite du musée « des gens de la mer » à Batz.

J4 - mardi 18 septembre

Journée animée par un accompagnateur de VCS

- Rando découverte du parc de la Brière et de ses marais (15 à 18 km)
- pique-nique fournit par VCS
- Visite du village typique de Kerhinet
- Balade en barque dans le marais

J5 - mercredi 19 septembre

Journée animée par un accompagnateur de VCS

- Matinée : visite guidée de Saint Nazaire (15 km)
- pique-nique fournit par VCS
- Après-midi : visite guidée des chantiers navals

J6 - jeudi 20 septembre

- Matinée : rando découverte entre Quimiac et la pointe de Merquel (8 km)
- pique-nique fournit par VCS
- Après-midi : rando découverte de la cote d'Amour autour de Piriac (10 km)
- Visite libre de Guérande au retour

J7 - vendredi 21 septembre

- Rando découverte le long de la côte de Jade autour de la pointe de St Gildas (15 km)
- pique-nique fournit par VCS

J8 - samedi 22 septembre

- départ après le petit déjeuner

Les animateurs se réservent la possibilité de modifier le programme en fonction des conditions climatiques, des marées ou des obligations liées aux réservations de groupe.

Le voyage

- Véhicules particuliers. Voyage à organiser par les participants.
(prix non inclus dans le coût du séjour)

Annulation d'une inscription

Sur justificatif exclusivement :

Hébergement : Assurance annulation proposée par le centre

- Coût 25 euros par personne compris dans le coût du séjour
- Voir conditions du contrat

Les conditions d'annulation sont décrites dans « l'annexe au règlement intérieur » de l'association concernant les randonnées découvertes (voir l'extrait ci-dessous).

Pour les autres services (transport, visites, etc.)

- le remboursement sera fonction des conditions appliquées par chaque fournisseur

Budget estimé

Hébergement pension complète + annexes (bateau, visites, etc.)

Total séjour / personne → 480 € base 30 personnes

Ce montant tient compte d'un supplément de 3€ par personne qui représente une estimation des frais de préparation du séjour par l'animateur.

Ce montant sera régularisé lors du règlement du solde.

Attention : il vous sera demandé un cheque de caution de 230€ par chambre.

Cette caution, qui vous sera restituée au départ, sera à régler directement par les occupants à l'arrivée. Pas à Pas ne prend pas en charge ce supplément.

Important : Bien que très exceptionnelles (exemple changement de TVA), les dépenses supplémentaires facturées par les prestataires seront demandées aux participants à l'issue du séjour.

Conditions de règlement

Les « villages club du soleil » exigeant le règlement du séjour en plusieurs fois, **seule l'option « paiement fractionné » sera proposée.**

L'échéancier sera obligatoirement le suivant pour tous :

- **1^{er} acompte de réservation de 120 € avant le 15 octobre 2017**
- **Puis, paiement fractionné :**
 - **2eme acompte de 120 euros avant le 28 février 2018**
 - **3eme acompte de 120 euros avant le 30 avril 2018**
 - **4eme acompte (ou solde) de 120 euros avant le 31 juillet 2018**

*Extrait de l'annexe au règlement intérieur de l'association
concernant les randonnées découvertes*

Annulation d'une participation à une randonnée découverte

Les frais d'annulation seront appliqués conformément aux contrats signés avec les organismes.

Les organismes de vacances (hébergement, transport, loisirs, etc.) imposent un engagement de réservation de plus en plus tôt. Fréquemment nous devons verser une avance jusqu'à un an avant la randonnée découverte, le nombre exact d'inscrits pouvant être ajusté en général trois mois avant son début. (mais déjà à cette date certains organismes appliquent des pénalités d'annulation).

Sans contrat « d'assurance annulation »

Les conditions d'annulation (avec justificatif) seront les suivantes :

- *plus de trois mois avant le début de la randonnée découverte, les acomptes seront remboursés en intégralité, sauf si un prestataire les conserve.*
- *Entre trois mois et le début de la randonnée découverte, les acomptes ne seront remboursés qu'après la réalisation du déplacement déductions faites des pénalités et des frais qui auront été appliqués.*
- *En cas de remplacement le remboursement sera immédiat.*

Avec contrat « d'assurance annulation »

Sauf en cas de remplacement, ce sont les conditions du contrat qui s'appliqueront,

Attention : ces contrats d'assurance ne concernent en général que les organismes d'hébergement. Les autres prestations (transports, visites, etc.) seront soumises aux conditions des différents contrats.

PAS À PAS

MASA - Cidex 25, Boîte Postale n° 40 - 77176 Savigny-le-Temple
N° d'Affiliation à la Fédération Française de la Randonnée Pédestre : 04170 - N° SIRET : 433 890 522 00017 APE 926C -
N° d'Agrément Jeunesse et Sports : AS 77 03 1137

Randonnée découverte à La Baule Mois de septembre 2018

Bulletin d'inscription

Nom..... Prénom.....
Nom..... Prénom.....
Nom..... Prénom.....

Inscription
avant le 15 octobre 2017
accompagnée d'un chèque de
120€ / personne

Suivant échéancier ci-dessus le règlement du solde uniquement :

- par paiement fractionné

Je souhaite (pour les personnes seules) :

- avoir une chambre single (suppl 85€)

- partager une chambre double

Précisions Complémentaires (régimes ou allergies) :

En cas d'annulation de ma part je m'engage à régler les éventuelles pénalités

Le :

Signature :

A retourner **avant le 15 octobre 2017**

au siège de "pas à pas"

Maison des associations, rue de rougeau, cidex 25, boîte 40, 77176 Savigny le Temple

Ou à l'adresse du trésorier :

Jacques VERDET, 25 rue du Gatinais, 77176 Savigny le Temple